



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle-Aquitaine**

**Pôle Entreprises, Emploi,
Economie
Service régional de contrôle
de la formation professionnelle**

Affaire suivie par : Michael RODRIGUEZ
Courriel : michael.rodriguez@dreets.gouv.fr

Téléphone : 05.49.501261

Le directeur régional

à

**CHAUX DE SAINT ASTIER
LA JARTHE
28 bis route de montanceix
24110 ST ASTIER**

PJ : 1 récépissé de D.A.

Saint-Benoît, le 09 avril 2024

*A l'attention du dirigeant de l'organisme de formation
Lettre comportant des informations confidentielles*

Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation.

A CONSERVER
Aucun duplicata ne sera délivré

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme : « déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75240241324 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme : « enregistré sous le numéro 75240241324. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

Par ailleurs, toute modification de l'un des éléments de la déclaration (dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants, adresse) ainsi que la cessation d'activité devront faire l'objet d'une communication à l'administration (service régional de contrôle) qui vous a délivré le numéro dans un délai de trente jours en vue d'établir une déclaration modificative.

Je vous invite à consulter avec attention le site du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : [Organismes de formation : formalités administratives - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr), et à prendre note de vos principales obligations (comptables, administratives...) et des sanctions encourues en cas d'infraction.

D'autre part, je vous précise que la déclaration que vous avez souscrite vous soumet aux dispositions des articles L 6351-1 et suivants du Code du Travail et notamment à l'obligation d'**établir chaque année un bilan pédagogique et financier à transmettre avant le 30 avril**, délai de rigueur.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle-Aquitaine**

Service régional de contrôle
6, allée des anciennes serres
CS 90200
86281 SAINT BENOIT CEDEX

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION**
(Application de l'article R. 6351-6 du code du travail)

DÉCLARANT	
Dénomination :	CHAUX DE SAINT ASTIER
Adresse :	LA JARTHE 28 bis route de montanceix 24110 ST ASTIER
Adresse postale :	LA JARTHE 28 bis route de montanceix 24110 ST ASTIER
N° SIRET :	41026404800019
CODE NAF :	2352Z - Fabrication de chaux et plâtre
Statut :	Société par actions simplifiée (SAS)

Numéro de déclaration d'activité :

75240241324

Attribué le 09 avril 2024

Fait à Saint-Benoît, le 09 avril 2024

